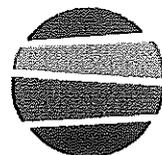


CONTRAT D'ABONNEMENT AU SERVICE D'EAU POTABLE



métropole
ROUENNORMANDIE

A RETOURNER AU SERVICE

Dossier suivi par le Service Recours - SDU

Titulaire de l'abonnement

Point de comptage : 116001586001 /Réf. Dos : CT073435-1170051

Madame /Monsieur NOM, Prénom : - ASL LINDBERGH REP PAR M GIRAUD.....

Date de naissance :

Conformément à l'article 1310 du code civil, les titulaires du contrat soussignés s'engagent solidairement au paiement des prestations qui en découlent.

Agissant en qualité de :

Personne morale (société, association, syndic, etc.) :

Raison sociale : Dénomination :

N° SIRET : N° SIREN :

Représentée par :

Madame /Monsieur NOM, Prénoms :

Agissant en qualité de : Gestionnaire (joindre l'extrait du Kbis)

Représentant légal (joindre justificatif)

Autre (joindre justificatif) :

Téléphone fixe : 06.08.18.09.39..... Portable :

Mail :

Nom du précédent titulaire de l'abonnement

Madame /Monsieur NOM, Prénom : - SDC
CHARLES LINDBERGH.....

Abonnement destiné à un usage :

Domestique

Adresse de l'abonnement

N° : Rue : ALLEE CHARLES LINDBERGH
Bâtiment : Etage : N° Appartement / Lot :
Code postal : 76520 Commune : BOOS
N° de compteur : C15SE014459 Index : 105
Nombre de personnes dans le logement :
Le contrat d'abonnement à l'eau potable implique l'adhésion au service d'assainissement : le bien immobilier étant raccordé au réseau d'assainissement collectif (égouts)
Si le bien immobilier concernant le contrat en question n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif, disposez-vous d'un assainissement individuel oui non ne sait pas

Motif de la modification du contrat :

Date d'effet au : 05/04/2017

A défaut de réception sous un délai de trois semaines du second exemplaire de ce contrat, l'abonné est informé qu'il recevra une facture comprenant des frais d'accès au service, conformément à l'Article 7 du Règlement de Service Eau.

Cadre réservé à l'Administration

Adresse d'envoi des factures, si différente

Adresse du : Propriétaire Gestionnaire Représentant légal

Madame /Monsieur NOM, Prénom :

N° : Rue : Bâtiment : Etage : N° Appartement / Lot :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Portable :

Mail :@.....

Point de comptage : 116001586001

Documents contractuels

L'usager signataire du contrat d'abonnement reconnaît avoir pris connaissance :

- ✓ du présent contrat d'abonnement, notamment de la possibilité qui lui est offerte de demander l'exécution anticipée de la prestation et de se rétracter du présent contrat ;
- ✓ du Règlement du service de l'eau potable et de ses annexes dont un exemplaire est joint au présent contrat. Ce règlement est téléchargeable sur le site Internet de la Métropole à l'adresse suivante <http://www.metropole-rouen-normandie.fr>. Il comprend les clauses contractuelles relatives aux caractéristiques essentielles du service, au délai de fourniture de l'eau, aux modalités de rétractation, aux modalités de résiliation, aux frais d'accès au service, aux modalités et moyens de paiement, au traitement des réclamations et les formulaires types de rétractation et de fourniture anticipée notamment ;
- ✓ de la fiche tarifaire.

La conclusion du contrat emporte l'acceptation de l'ensemble de ces documents contractuels.

L'eau est un bien précieux de notre environnement. L'abonné, par la signature du contrat, s'engage à avoir une consommation sobre et respectueuse de la préservation de l'environnement.

Date d'exécution du service

Branchement fermé :

A compter de la conclusion du contrat, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours.

Un formulaire est mis à votre disposition à cet effet.

L'ouverture du branchement sera effectuée par le service de l'eau 14 jours à compter de la réception du contrat d'abonnement ou paiement des frais d'accès au service.

Si vous souhaitez bénéficier de la fourniture d'eau avant la fin du délai de rétractation de 14 jours, vous pouvez en faire la demande expresse, en utilisant le formulaire de demande d'exécution anticipée joint au règlement de service, en cochant la case suivante :

- Je souhaite bénéficier de la fourniture d'eau avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours. En cas d'exercice du droit de rétractation, je m'engage à verser un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de ma décision de me rétracter et proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat, conformément au Règlement du service.

Branchement ouvert :

Dans le cas où votre branchement est ouvert et l'alimentation en eau déjà effective, la signature du contrat ou le paiement de la première facture vaudra accusé réception, acceptation des documents transmis et confirmation de votre abonnement depuis votre entrée dans les lieux.

Toutefois, vous disposez d'un délai de 14 jours de rétractation à compter de la conclusion de l'abonnement, auquel cas le service de l'eau procédera à la fermeture du branchement au plus tôt dans les conditions prévues par le règlement de service.

Disposant de l'accès immédiat à l'eau, le défaut de signature d'un contrat d'abonnement ne vous exonère pas du règlement des volumes consommés depuis votre entrée dans les lieux mais peut vous exposer à la fermeture du branchement conformément au règlement de service.

Les parties :

<p>Date : 08/10/2019</p>

Signature du ou des Abonnés
NOM Prénom :
Fait le :
À :

La Métropole contractera toutes assurances utiles pour assurer sa mission.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique relatif à la gestion des abonnés au Service de l'Eau potable de la Métropole Rouen Normandie, ne sont destinées qu'à ses services et sous-traitants et sont conservées 5 ans.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation ou de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Métropole Rouen Normandie par écrit (Métropole Rouen Normandie 108 allée François Mitterrand CS 50589 76006 ROUEN CEDEX) ou par mail (dpo@metropole-rouen-normandie.fr).

Pour de plus amples informations sur le traitement de vos données, vous pouvez consulter la politique de protection des données jointe.

Coordonnées du Service Public de l'eau potable

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Service Public de l'Eau Potable

Le 108 - 108 Allée François Mitterrand - CS 50589

76006 ROUEN Cedex

Site web : <http://www.metropole-rouen-normandie.fr>

SIREN : 200 023 414

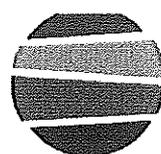
TVA intracommunautaire FR27200023414

Ma Métropole
metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits

CONTRAT D'ABONNEMENT AU SERVICE D'EAU POTABLE



métropole
ROUENNORMANDIE

Dossier suivi par le Service Recours - SDU

A CONSERVER PAR L'ABONNE

Titulaire de l'abonnement

Point de comptage : 116001586001 /Réf. Dos : CT073435-1170051

Madame /Monsieur NOM, Prénom : - ASL LINDBERGH REP PAR M GIRAUD.....

Date de naissance :

Conformément à l'article 1310 du code civil, les titulaires du contrat soussignés s'engagent solidairement au paiement des prestations qui en découlent.

Agissant en qualité de :

Personne morale (société, association, syndic, etc.) :

Raison sociale : Dénomination :

N° SIRET : N° SIREN :

Représentée par :

Madame /Monsieur NOM, Prénoms :

Agissant en qualité de : Gestionnaire (joindre l'extrait du Kbis)

Représentant légal (joindre justificatif)

Autre (joindre justificatif) :

Téléphone fixe : 06.08.18.09.39..... Portable :

Mail :

Nom du précédent titulaire de l'abonnement
Madame /Monsieur NOM, Prénom : -SDC CHARLES LINDBERGH.....

Abonnement destiné à un usage :

Domestique

Adresse de l'abonnement

N° : Rue : ALLEE CHARLES LINDBERGH
Bâtiment : Etage : N° Appartement / Lot :
Code postal : 76520 Commune : BOOS
N° de compteur : C15SE014459 Index : 105
Nombre de personnes dans le logement :
Le contrat d'abonnement à l'eau potable implique l'adhésion au service d'assainissement ; le bien immobilier étant raccordé au réseau d'assainissement collectif (égouts)
Si le bien immobilier concernant le contrat en question n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif, disposez-vous d'un assainissement individuel oui non ne sait pas

Motif de la modification du contrat :

Date d'effet au : 05/04/2017

A défaut de réception sous un délai de trois semaines du second exemplaire de ce contrat, l'abonné est informé qu'il recevra une facture comprenant des frais d'accès au service, conformément à l'Article 7 du Règlement de Service Eau.

Cadre réservé à l'Administration

Adresse d'envoi des factures, si différente

Adresse du : Propriétaire Gestionnaire Représentant légal

Madame /Monsieur NOM, Prénom :

N° : Rue : Bâtiment : Etage : N° Appartement / Lot :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Portable :

Mail :@.....

Point de comptage : 116001586001

Documents contractuels

L'usager signataire du contrat d'abonnement reconnaît avoir pris connaissance :

- ✓ du présent contrat d'abonnement, notamment de la possibilité qui lui est offerte de demander l'exécution anticipée de la prestation et de se rétracter du présent contrat ;
- ✓ du Règlement du service de l'eau potable et de ses annexes dont un exemplaire est joint au présent contrat. Ce règlement est téléchargeable sur le site Internet de la Métropole à l'adresse suivante <http://www.metropole-rouen-normandie.fr>. Il comprend les clauses contractuelles relatives aux caractéristiques essentielles du service, au délai de fourniture de l'eau, aux modalités de rétractation, aux modalités de résiliation, aux frais d'accès au service, aux modalités et moyens de paiement, au traitement des réclamations et les formulaires types de rétractation et de fourniture anticipée notamment ;
- ✓ de la fiche tarifaire.

La conclusion du contrat emporte l'acceptation de l'ensemble de ces documents contractuels.

L'eau est un bien précieux de notre environnement. L'abonné, par la signature du contrat, s'engage à avoir une consommation sobre et respectueuse de la préservation de l'environnement.

Date d'exécution du service

Branchement fermé :

A compter de la conclusion du contrat, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours.

Un formulaire est mis à votre disposition à cet effet.

L'ouverture du branchement sera effectuée par le service de l'eau 14 jours à compter de la réception du contrat d'abonnement ou paiement des frais d'accès au service.

Si vous souhaitez bénéficier de la fourniture d'eau avant la fin du délai de rétractation de 14 jours, vous pouvez en faire la demande expresse, en utilisant le formulaire de demande d'exécution anticipée joint au règlement de service, en cochant la case suivante :

- Je souhaite bénéficier de la fourniture d'eau avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours. En cas d'exercice du droit de rétractation, je m'engage à verser un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de ma décision de me rétracter et proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat, conformément au Règlement du service.

Branchement ouvert :

Dans le cas où votre branchement est ouvert et l'alimentation en eau déjà effective, la signature du contrat ou le paiement de la première facture vaudra accusé réception, acceptation des documents transmis et confirmation de votre abonnement depuis votre entrée dans les lieux.

Toutefois, vous disposez d'un délai de 14 jours de rétractation à compter de la conclusion de l'abonnement, auquel cas le service de l'eau procédera à la fermeture du branchement au plus tôt dans les conditions prévues par le règlement de service.

Disposant de l'accès immédiat à l'eau, le défaut de signature d'un contrat d'abonnement ne vous exonère pas du règlement des volumes consommés depuis votre entrée dans les lieux mais peut vous exposer à la fermeture du branchement conformément au règlement de service.

Les parties :

<p>Date : 08/10/2019</p>

Signature du ou des Abonnés
NOM Prénom :
Fait le :
À :

La Métropole contractera toutes assurances utiles pour assurer sa mission.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique relatif à la gestion des abonnés au Service de l'Eau potable de la Métropole Rouen Normandie, ne sont destinées qu'à ses services et sous-traitants et sont conservées 5 ans.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation ou de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Métropole Rouen Normandie par écrit (Métropole Rouen Normandie 108 allée François Mitterrand CS 50589 76006 ROUEN CEDEX) ou par mail (dpo@metropole-rouen-normandie.fr).

Pour de plus amples informations sur le traitement de vos données, vous pouvez consulter la politique de protection des données jointe.

Coordonnées du Service Public de l'eau potable

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Service Public de l'Eau Potable

Le 108 - 108 Allée François Mitterrand - CS 50589

76006 ROUEN Cedex

Site web : <http://www.metropole-rouen-normandie.fr/>

SIREN : 200 023 414

TVA intracommunautaire FR27200023414

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits